

Conférence de presse du 3 juillet 2017 sur la révision partielle de la LASoc

L'aide sociale dans le canton de Berne



Regula Unteregger, cheffe de l'Office des affaires sociales

Programme

1. Prestations selon les normes CSIAS
2. Evolution des coûts et des cas
3. Enjeux
4. Révision des normes CSIAS
5. Révision partielle de la LASoc
6. Nouveaux projets d'insertion professionnelle



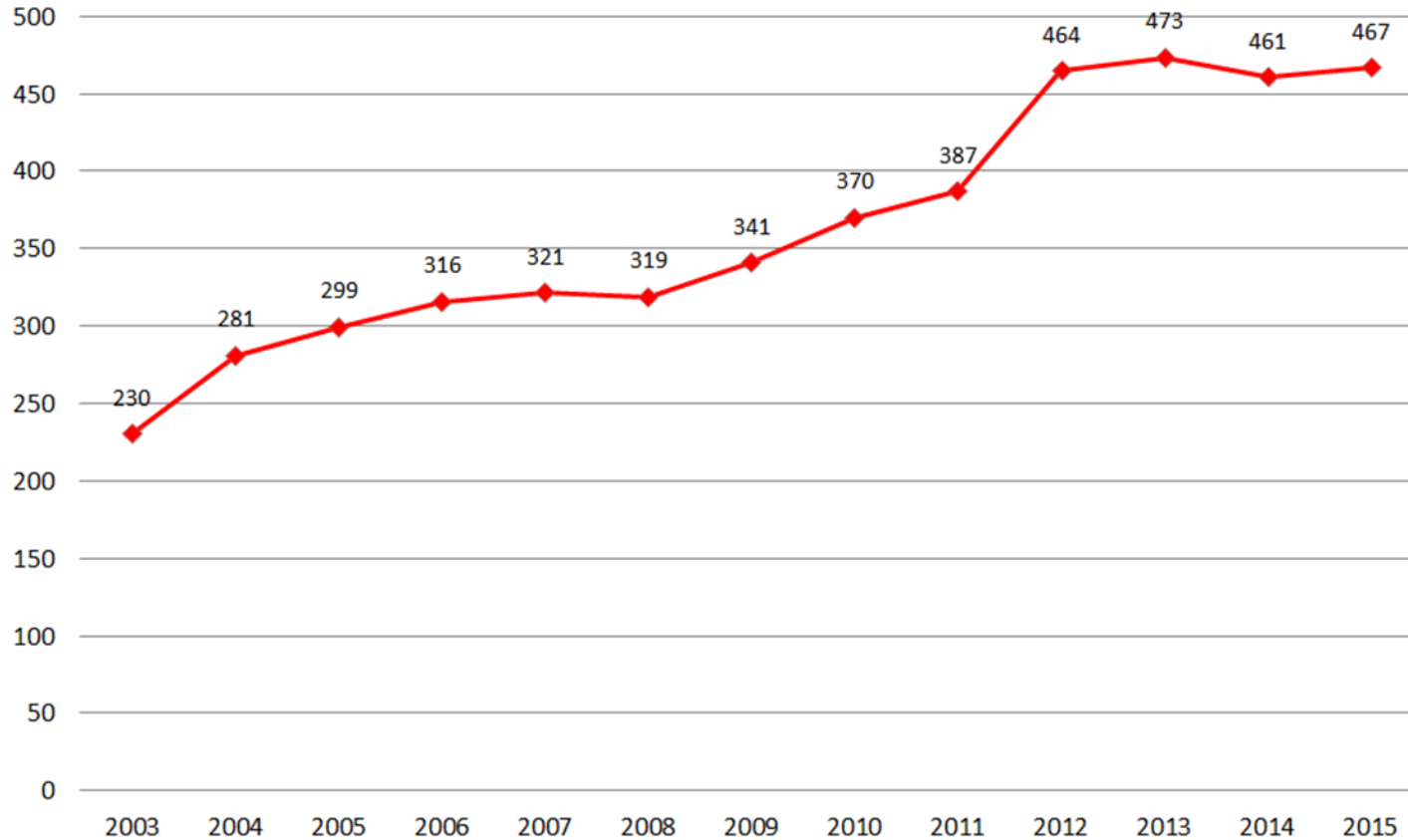
1. Prestations selon les normes CSIAS

- Forfait pour l'entretien **(35%)**
- Frais de logement **(28%)**
- Frais médicaux de base **(16%)**
- Prestations circonstanciées **(15%**, dont 10% pour les placements librement consentis au titre des mesures de protection de l'enfant)
- Supplément d'intégration et franchise sur le revenu **(4%)**



2. Evolution des coûts et des cas (I)

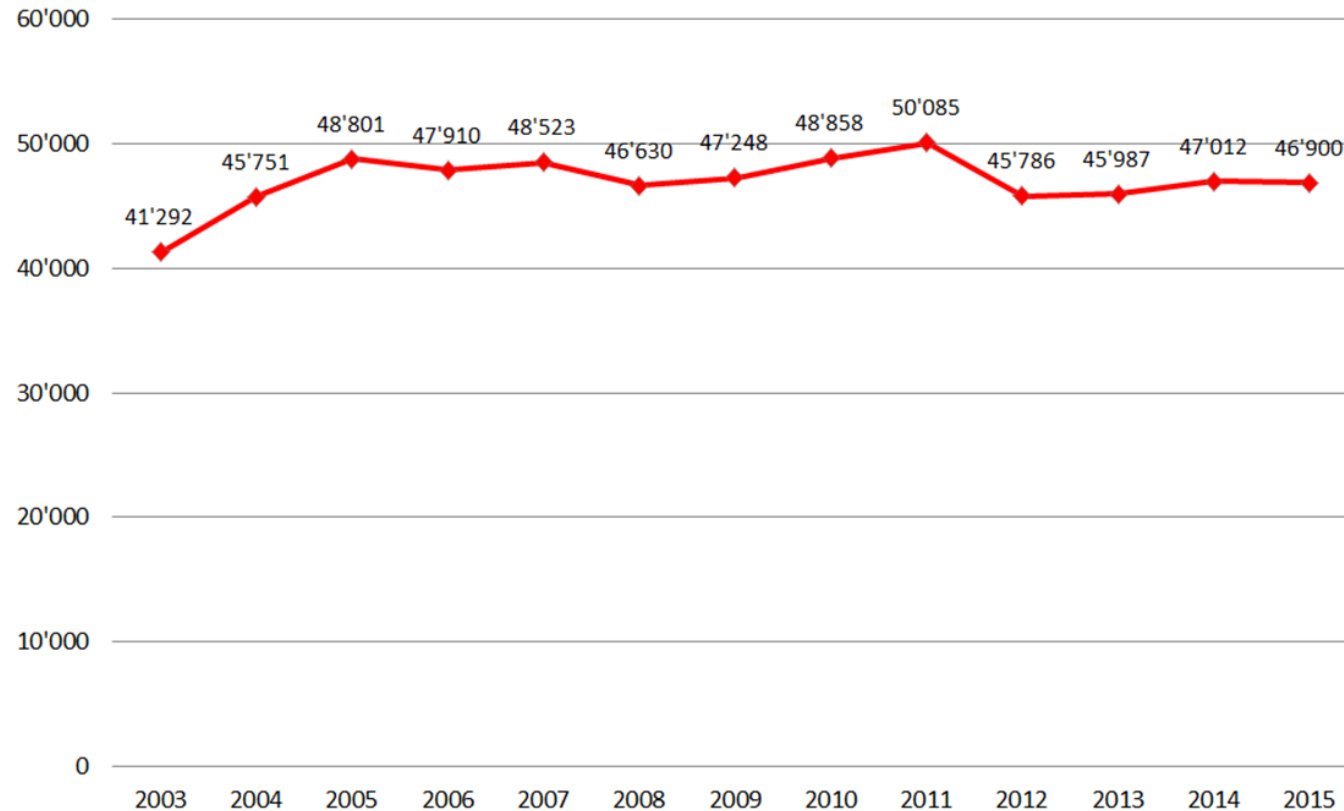
Aide sociale dans le canton de Berne, en mio CHF (source: OFS)



Les coûts ont doublé entre 2003 et 2015.

2. Evolution des coûts et des cas (II)

Nombre de bénéficiaires dans le canton de Berne (source: SAP/OAS)



Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 13,6% entre 2003 et 2015.

2. Evolution des coûts et des cas (III)

Facteurs

- Evolution du marché du travail et pression économique
- Immigration (surtout personnes peu qualifiées, donc peu rémunérées)
- Révisions dans les systèmes en amont (AC/AI)
- Allongement de la durée d'assistance et hausse du taux de couverture (part du budget couverte par l'aide sociale)
- Transfert de charges dans les primes d'assurance-maladie
- Mutations sociales (divorces)

Tendances

- Coûts +/- stables depuis 2012
- Nombre de bénéficiaires +/- stable mais élevé depuis 2005

3. Enjeux

■ Migration

- Augmentation des demandes d'asile
- Taux de protection en hausse
- Personnes souvent peu qualifiées, faible taux d'activité

■ Insertion professionnelle

4. Révision des normes CSIAS

1^{re} étape (2016)

- Réduction du forfait pour l'entretien en faveur des jeunes adultes et des familles nombreuses
- Extension des possibilités de sanction (max. 30%)
- Suppression du forfait minimal d'intégration

2^e étape (2017)

- Précision du contenu des prestations circonstanciées
- Indications concernant la diminution des effets de seuil
- Réglementation de l'insertion professionnelle après une naissance

5. Révision partielle de la LASoc (I)

Projet du Conseil-exécutif

- Forfait pour l'entretien : réduction générale de 10% au maximum par rapport aux normes CSIAS
- Supplément d'intégration : relèvement au niveau des normes CSIAS (300 francs max. au lieu des 100 francs actuels) et clarification des critères d'octroi
- Franchise sur le revenu : augmentation au niveau des normes CSIAS (400-700 francs au lieu des 200-600 francs actuels)
- Prestations circonstanciées: pas de nouvelle adaptation

5. Révision partielle de la LASoc (II)

Réductions supplémentaires

- 15% au maximum pour les jeunes adultes (jusqu'à 25 ans) et les personnes admises à titre provisoire
- 30% au maximum pour les jeunes adultes sans formation ni activité lucrative six mois après la première perception d'aide matérielle
- 30% au maximum en cas de connaissances insuffisantes d'une langue officielle (niveau A1 ou plus) six mois après la première perception d'aide matérielle (exceptions possibles selon des conditions restrictives)

Ne sont pas concernées les personnes âgées de moins de 18 ou de plus de 60 ans, celles élevant seules des enfants de moins de douze mois ainsi que celles souffrant d'une atteinte grave à leur santé

6. Nouveaux projets d'insertion professionnelle

- Intensification de la collaboration avec l'économie
- Places de formation supplémentaires pour les jeunes adultes
- Offres et incitations dans le placement, surtout pour les adultes (stages, modèles d'emplois à salaire partiel)
- Renforcement du bénévolat dans l'intégration des migrants
- Location de services
- Accent sur les 50plus
- **2 groupes de travail :**
 - mesures d'insertion professionnelle
 - optimisation de l'aide matérielle